Déclaration de M. Gilles Perrin au conseil municipal d'Epizon jeudi 16 juillet

Les premiers intéressés par ce projet d'éoliennes sont les habitants de Pautaines qui en subiront les nuisances et sont pourtant unanimement opposés à ce projet (a l'exception d'une dame propriétaire d'un terrain). En tant que maire délégué de Pautaines et en leur nom je m'oppose à ce projet pour de nombreuses raisons, dont voici les principales:

1. Le manque de concertation sur ce projet que je n'ai découvert qu'en 2018. J'ai immédiatement fait part de mon opposition par écrit à la Préfecture;
2. La saturation du secteur en éoliennes;
3. La trop grande proximité du village;
4. Les nuisances sonores;
5. La pollution visuelle et la destruction d'un beau paysage;
6. La destruction de chauve-souris et d'oiseaux rares. La Ligue de Protection des Oiseaux a émis un avis négatif en raison notamment de la présence avérée des derniers spécimens du Milan Royal connus en Champagne-Ardennes et de la Cigogne Noire qui nichent tous deux à proximité;
7. La baisse de valeur d'environ 30% en moyenne en France selon les agences immobilières du prix de vente des maisons dans une commune où des éoliennes existent;
8. La proximité de monument historiques, dont l'église d'Annonville qui est classée;
9. Les retombées financières (déjà très limitées au demeurant, surtout rapportées aux profits de l'exploitant) seront infimes pour la commune d'Epizon car les impôts perçus seront répartis sur l'intégralité de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville, soit 59 communes dont certaines situées à plus de 30 kilomètres du projet comme Brachay. En effet la loi de finances de 2016 a modifié l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts: les parts d'impôts sur les éoliennes qui allaient auparavant aux communes vont désormais en totalité aux Communautés de Communes, hormis 20% de l'IFER. Il s'agit des impôts suivants : cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, et imposition forfaitaire des entreprises à réseau (IFER). Les communes d'implantation des éoliennes peuvent certes obtenir des compensations financières, mais celles-ci doivent être votées par la Communauté de Communes à la majorité des deux tiers. Comme les communautés de communes sont de plus en plus vastes (à l'image de la nôtre), et donc de plus en plus éloignées des préoccupations de chaque commune, cette majorité est impossible à atteindre. Du coup les habitants de Pautaines et d'Epizon supporteront la nuisance des éoliennes à proximité de leur domicile sans même en retirer une compensation financière adéquate;
10. Le risque très élevé pour nos enfants de se retrouver dans 30 ans avec des éoliennes en fin de vie qui rouillent sur place. En effet les exploitants doivent provisionner seulement 50,000 euros de frais de démantèlement par éolienne alors que les devis de démantèlement disponibles sont de l'ordre de 400,000 euros par éolienne sans la destruction du bloc en béton, destruction désormais obligatoire. La société coquille à laquelle on a affaire n'aura jamais les moyens financiers d'assurer le démantèlement et ce sera aux propriétaires des terrains ou à défaut à la commune d'Epizon de payer pour ce démantèlement dans 30 ans. Ceci n'est pas un risque purement théorique: 15,000 éoliennes rouillent sur pied actuellement aux États-Unis.

Ce vote de « rattrapage » le dernier jour de l'enquête publique ne trompera personne et l'absence de concertation et de consultation sur ce projet de parc éolien reste flagrante. Je suis maire délégué de Pautaines et je n'ai jamais rencontré un représentant de Calyce Développement. De même aucune réunion publique n'a été proposée par eux à la population au cours de l'enquête publique. Tout cela ressemble à une tentative de passer en force le plus discrètement possible. Inacceptable!

J'exige que cette déclaration ainsi que la pétition contre ce projet signée par quasiment tous les habitants de Pautaines-Augeville soit annexée au procès verbal de ce conseil municipal.

Au moment de voter je vous invite à penser aux conséquences pour vos enfants et les générations futures. Merci pour eux.

Gilles Perrin
Maire délégué de Pautaines

Annexe: pétition signée par tous les habitants de Pautaines (excepte une personne propriétaire d'un terrain où une éolienne serait édifiée)

PETITION CONTRE LE PARC EOLIEN
EOLE DE LA JOUX (7 éoliennes)
PAUTAINES AUGEVILLE

PERRIN Gilles MAIRE délégué de Pautaines.

PERRIN Marguerite 2 rue de L'azot PAUTAINES

TREILLARD Christian. de Pautaines

TREILLARD Monique. de Pautaines

MAUFFRÉ Jean Paul 2 rue du moulin PAUTAINES

Mr Connes Christophe 4 rue de la mairie Pautaines

Mme BENLEMBAREK Djuani 4 Rue de la Mairie Pautaines

M. RECOUVREUR Alexis 4 rue de la mairie, Pautaines-Augeville

M. RECOUVREUR Julien 4 rue de la Mairie - 52270 PAUTAINES

SIEFFERT Corinne 5 rue du Moulin

SIEFFERT Philippe 5 Rue du MOULIN

Mme Fischbach Lucienne 2 rue de la mairie

Mr Jovinet Paul Augeville

Dans le respect des régles Non appliquées. BORD ~~Éoliennes~~ Augeville

SIEFFERT Aurore 5 Rue du Moulin 52270 Pautaines-Augeville
Future propriétaire à Pautaines

BORD René 3 rue du moulin PAUTAINES

PERRIN Jérémy, 3 rue de l'église 52120 CREANCEY
(Futur propriétaire à Pautaines)

PERRIN Betty, 8 rue André Sabel, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES
(Future propriétaire à Pautaines)

PAUTRAT Laurent, 6 rue de Neufchateau, 55130 gondrecourt le ch
(propriétaire d'une maison à Pautaines)

ARRANETTI, JERONE, 1 Rue de l'église 52270 PAUTAINES-AUGEVILLE

BONFANTI, Mégane, 1 Rue de l'église 52270 PAUTAINES-AUGEVILLE

PIERRE Dominique 1 rue J.J. Rousseau 52100 St Dizier
les Sylomones n°8
propriétaire d'une maison à Pautaines

SANCHEZ Miguel 4 rue du Moulin 52270 PAUTAINES (Electro-sensible

100 % des habitants, futurs propriétaires (enfants) et propriétaires de maisons sur la Commune de Pautaines augeville, ont signé la pétition contre le projet d'implantation de 7 éoliennes sauf, bien évidemment, la famille propriétaire des terres sur lesquelles celles ci doivent être implantées.

Il est à signaler que sur le magnifique paysage qui entoure ce village, déjà défiguré par des parcs éolien, 5 maisons viennent d'être achetées récemment sans que les agences immobilières ne signalent ce projet. c'est une douche froide pour eux. Mr SANCHEZ, dernier arrivé, est malheureusement ELECTRO SENSIBLE

Mr PERRIN Gilles MAIRE délégué de Pautaines Augeville